

Liste récapitulative des délibérations

Séance du vingt-trois Octobre deux mil vingt trois

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	CDC2023035	Exonération des associations de la participation aux frais de fonctionnement du Gymnase Vote à l'unanimité
2	CDC2023036	L'arbre Poète - Subvention à l'AEP de Couy Vote à l'unanimité
3	CDC2023037	Noël des employés Vote à l'unanimité
4	CDC2023038	Aide alimentaire - Tarifs des denrées spécifiques Vote à l'unanimité
5	CDC2023039	Plan de gestion local UNESCO " Chemins de St jacques de Compostelle en France " Vote à l'unanimité



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/10/2023
Et
Publication ou notification du : 25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Octobre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE LUGNY-CHAMPAGNE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 16/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 16/10/2023.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, VASICEK Monique à M. DE ROLLAND DALON Jacques, M. VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal
Excusé(s) : MM : CHAPELIER Bruno, MALLERON Dominique

Absent(s) : Mme GARNAUD Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. POLICARD Philippe

CDC2023035 – Exonération des associations de la participation aux frais de fonctionnement du Gymnase

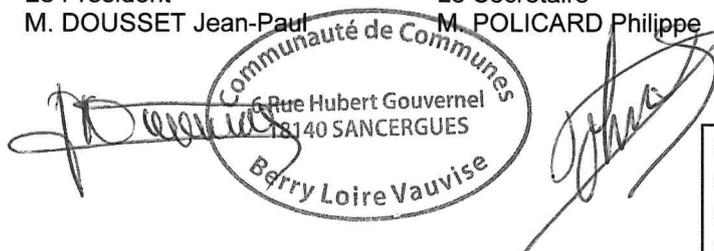
M. Le Président indique que suite à la crise sanitaire induite par la COVID, la participation des associations n'est plus demandée depuis 2020. Il explique également que des menus travaux sont effectués par les bénévoles des associations (réparations des portes fracturées, installation des dévidoirs...)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer les associations de cette charge jusqu'à la fin du présent mandat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 24/10/2023
Le Président
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 018-200032514-20231023-CDC2023035-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	24	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/10/2023
Et
Publication ou notification du : 25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Octobre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE LUGNY-CHAMPAGNE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 16/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 16/10/2023.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, VASICEK Monique à M. DE ROLLAND DALON Jacques, M. VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal
Excusé(s) : MM : CHAPELIER Bruno, MALLERON Dominique

Absent(s) : Mme GARNAUD Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. POLICARD Philippe

CDC2023036 – L'arbre Poète - Subvention à l'AEP de Couy

Suite à l'exposé de M. Le Président, Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention à hauteur de 1300€ pour avoir porté au nom de la Communauté de Communes le projet culturel « L'arbre Poète ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 24/10/2023
Le Président
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 018-200032514-20231023-CDC2023036-DE



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/10/2023
Et
Publication ou notification du :
25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Octobre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE LUGNY-CHAMPAGNE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 16/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 16/10/2023.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOU Jacques, DELAVAUULT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, VASICEK Monique à M. DE ROLLAND DALON Jacques, M. VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal
Excusé(s) : M. MALLERON Dominique

Absent(s) : Mme GARNAUD Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. POLICARD Philippe

CDC2023037 – Noël des employés

Monsieur Le Président propose de renouveler l'achat de cartes cadeaux pour offrir aux employés à l'occasion de Noël 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, l'achat de cartes cadeaux pour un montant de 80,00 € par employé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 24/10/2023
Le Président
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 25/10/2023

ID : 018-200032514-20231023-CDC2023037-DE



République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/10/2023
Et
Publication ou notification du :
25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Octobre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE LUGNY-CHAMPAGNE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 16/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 16/10/2023.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVAUT André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, VASICEK Monique à M. DE ROLLAND DALON Jacques, M. VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal
Excusé(s) : M. MALLERON Dominique

Absent(s) : Mme GARNAUD Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. POLICARD Philippe

CDC2023038 – Aide alimentaire - Tarifs des denrées spécifiques

M. Le Président explique que la banque alimentaire de Bourges propose occasionnellement la possibilité d'achat, pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire, des denrées spécifiques, en supplément du colis, mais dont le montant est différent du tarif du colis.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité, que les tarifs des produits exceptionnels soient annexés sur les tarifs fixés par la banque alimentaire et que ces produits fassent l'objet d'un encaissement en régie au même titre que la participation demandée aux bénéficiaires pour les colis.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 24/10/2023

Le Président
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 25/10/2023
Reçu en préfecture le 25/10/2023
Publié le 23/10/2023
ID : 018-200032514-20231023-CDC2023038-DE

République Française
Département CHER
COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23/10/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
31	25	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 25/10/2023
Et
Publication ou notification du :
25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Octobre à 18:00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE VAUVISE s'est réuni à la SALLE DES FETES DE LUGNY-CHAMPAGNE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DOUSSET Jean-Paul, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers communautaires le 16/10/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la communauté de communes le 16/10/2023.

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand

Absents (es) Excusés (es) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : METENIER Martine à M. LE CAM Olivier, SEILLIER Sophie à M. DE CHOULOT Etienne, VASICEK Monique à M. DE ROLLAND DALON Jacques, M. VIGNEL Joël à Mme BLANCHÉ CHEVALIER Chantal
Excusé(s) : M. MALLERON Dominique

Absent(s) : Mme GARNAUD Aurélie

A été nommé(e) secrétaire : M. POLICARD Philippe

CDC2023039 – Plan de gestion local UNESCO " Chemins de St Jacques de Compostelle en France "

Vu la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-septième session le 16 novembre 1972 et ratifiée par la France en 1975 ;

Vu les Orientations devant guider la mise en œuvre du Patrimoine mondial dont la dernière version a été adoptée le 31 juillet 2021 ;

Vu la loi 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine stipulant la nécessité pour tout bien inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco de se doter d'un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre ;

Vu la décision n°22 COM VIII B 1 adoptée par le comité du patrimoine mondial de l'Unesco le 5 décembre 1998 inscrivant sur la Liste du patrimoine mondial le bien : « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » sous les numéros 868 et 868 bis ;

Vu la décision du Comité interrégional du bien Unesco « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » du 1^{er} octobre 2020 de se mettre en conformité avec la loi 2016-925 en engageant l'élaboration d'un Plan de gestion pour l'ensemble du bien en série ainsi que pour chacune de ses composantes ;

Vu le Plan de gestion interrégional du bien culturel « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID : 018-200032514-20231023-CDC2023039-DE



France » visé en annexe à l'élaboration duquel la collectivité a été invitée à participer et qui est coordonné par l'Agence Française des Chemins de Compostelle, contenant les orientations générales de conservation et de mise en valeur du bien dans son ensemble pour la période 2023-2027 ;

Vu la charte de gestion visée en annexe, entre l'Etat et l'Agence Française des Chemins de Compostelle chargée d'assurer la coordination du bien culturel, de représenter les intérêts des propriétaires et d'assurer la mise en œuvre du plan de gestion nécessitant, dans l'esprit de la convention du patrimoine mondial, le concours de chaque propriétaire ou gestionnaire.

Vu la délibération du Conseil Municipal de La Charité-Sur-Loire en date du 25 septembre 2023 approuvant le cahier de gestion local de la composante 868-004 « Eglise Notre-Dame de La Charité » dont la commune est propriétaire, contenant l'ensemble des actions de conservation, mise en valeur, médiation culturelle et patrimoniale et le plan d'action l'accompagnant pour la période 2023-2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, (28 Pour et 1 abstention M. DE LEO)

- Prend connaissance du plan de gestion interrégional et sa charte de gestion auquel s'adosse le cahier de gestion local de la composante approuvé par la délibération sus visée.

- N'émet aucune objection quant à l'adoption de ce plan de gestion.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En CDC le 24/10/2023

Le Président
M. DOUSSET Jean-Paul

Le Secrétaire
M. POLICARD Philippe



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 23/10/2023

ID : 018-200032514-20231023-CDC2023039-DE

